

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. Cubertafo

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer à l'année:

« 2022 »

l'année :

« 2021 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à prévoir une entrée en vigueur du dispositif dès le 1er janvier 2021.